

Service de Psychologie
Mme Marie LE COSSEC-NERZIC
Service Pédagogie 2nd Degré
Mme Anne-Marie BRIAND-LE STER
Secrétariat 02 98 64 16 04 (ou Standard 02 98 64 16 00)
Fax : 02 98 64 16 21
ddec29.2d-peda@ecbretagne.org
Nos réf. : AMBLS.MT/15633



ANNEE SCOLAIRE
2010-2011

**AUX COLLEGES ET AUX LYCEES
DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU FINISTERE**

PRESENTATION DU BILAN PSYCHOLOGIQUE AUX PARENTS

*Ce texte pourra vous aider à présenter le bilan psychologique à la famille.
Ce document peut également être transmis aux parents au moment de la convocation.*

L'établissement a demandé une intervention du psychologue auprès de votre enfant. Pour cette intervention, votre adhésion et votre accord sont indispensables. C'est pourquoi nous vous informons sur le but et le déroulement de cette intervention. Ceci vous permettra de le rassurer en lui apportant les explications nécessaires.

Si les enseignants ont souhaité faire appel au psychologue qui intervient dans l'établissement, c'est pour les aider à mieux comprendre la manière dont votre enfant vit sa scolarité et à donner du sens à ses difficultés, pour déterminer ensemble les moyens d'aide les plus adaptés.

- ◇ **Dans un premier temps**, le psychologue rencontrera individuellement votre enfant pendant environ 1 h 30. Dans un climat de confiance, il lui proposera des épreuves adaptées à son âge. Au cours du bilan, le psychologue favorisera l'expression de votre enfant et sera toujours attentif à ce qu'il désire exprimer ou pas. C'est un moment d'écoute privilégiée.
- ◇ **Après le bilan**, le psychologue rencontrera le chef d'établissement et les enseignants pour échanger, apporter un éclairage sur les difficultés de votre enfant, répondre à ses interrogations et l'aider à orienter son action.
- ◇ **A l'issue du bilan**, il vous est proposé un entretien avec le psychologue. Ce dialogue est important, car il permet de situer votre enfant dans un contexte plus large, en prenant en compte son histoire personnelle, avec les événements qui ont pu marquer son développement. Lors de cet échange, non seulement vos informations seront précieuses, mais vous pourrez également faire part de vos préoccupations éducatives, et poser vos interrogations. Le psychologue sera là pour vous écouter, vous aider dans votre réflexion. Son rôle n'est jamais de décider mais de proposer des aides possibles.

Enfin, il est important de vous préciser que le caractère confidentiel de cet entretien sera préservé. Nous vous demandons de compléter la fiche « *Accord des parents pour le bilan psychologique* » qui accompagnera la demande.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette proposition de bilan psychologique, faites-le savoir au chef d'établissement.